

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Corse

**Décision n° 6233 du 29 juin 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ1815010S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 12569 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727058S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2018 :

Segalas Richard NIGEND : 180 619 NLS : 8 029 884

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} août 2018 :

Petitjean Leny NIGEND : 143 772 NLS : 8 000 869

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} août 2018 :

Martin Eric NIGEND : 161 886 NLS : 8 018 859

Rippling John NIGEND : 178 152 NLS : 8 029 282

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 29 juin 2018.

*Le général, commandant
la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,*

J. PLAYS